



HAL
open science

“ Bizim Mehmet ” : loi patronymique, famille et homonymie en Anatolie centrale

Benoît Fliche

► **To cite this version:**

Benoît Fliche. “ Bizim Mehmet ” : loi patronymique, famille et homonymie en Anatolie centrale. *Revue d’Histoire Moderne et Contemporaine*, 2013, 60 (2), pp.106-126. 10.3917/rhmc.602.0106 . hal-02452833

HAL Id: hal-02452833

<https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-02452833>

Submitted on 23 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« BIZIM MEHMET » : LOI PATRONYMIQUE, FAMILLE ET HOMONYMIE EN ANATOLIE CENTRALE

Benoît Fliche

Belin | *Revue d'histoire moderne et contemporaine*

2013/2 - n° 60-2
pages 106 à 126

ISSN 0048-8003

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2013-2-page-106.htm>

Pour citer cet article :

Fliche Benoît, « « Bizim Mehmet » : loi patronymique, famille et homonymie en Anatolie centrale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2013/2 n° 60-2, p. 106-126.

Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

© Belin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

« Bizim Mehmet » : loi patronymique, famille et homonymie en Anatolie centrale

Benoît FLICHE

Cet article est dédié aux Yeter.

UNE RÉVOLUTION DES SIGNIFIANTS

La révolution kémaliste est une révolution des signifiants : les réformes du chapeau, des poids et des mesures, du calendrier, de l'alphabet ou des noms de famille participent de cette volonté de Mustafa Kemal Atatürk de transformer « l'Autre » comme « trésor des signifiants » – pour reprendre l'expression de Jacques Lacan – de la société post-ottomane.

Parmi ces réformes, l'une avait pour objectif d'imposer le port d'un nom de famille aux citoyens de Turquie. Rendre obligatoire l'adoption d'un nom revenait à imposer une différence, à identifier pour mieux authentifier. Auparavant, le système de nomination ne reposait pas sur un prénom (*adi*) et un nom de famille (*soyadi*, se traduit littéralement par nom de la lignée) : il était composé d'un système de plusieurs noms – *isim*, *lakâp* et *mahlas*, que l'individu recevait ou qu'il décidait de prendre au cours de sa carrière ou des circonstances de la vie. Héritée de la prénomination arabe¹, la prénomination d'un sujet ottoman n'est donc pas stable et établie une fois pour toutes au moment de sa naissance. Olivier Bouquet a bien montré la fluctuation des nominations dans l'administration :

« C'est le nom sous lequel il est désigné et identifié comme employé de l'administration impériale. Pour un État ottoman en réforme qui répertorie ses serviteurs autant qu'il recense ses sujets, l'identification administrative agit comme un fixateur d'identité individuelle : le nom de l'employé est inscrit dans les registres pour longtemps. Mais c'est un fixateur très partiel : loin de rendre compte des noms portés au fil de la vie, dans les langes, sur les bancs de l'école, ou au cours de sa carrière, il n'illustre qu'un moment de la biographie du sujet. S'il est souvent complet, toujours accompagné d'un titre (en l'espèce *paşa*, sinon *bey*, *efendi* ou *ağa*) et parfois d'une épithète honorifique [...], il ne dit pas tout des noms sous lesquels

1. Jacqueline SUBLET, *Le voile du nom. Essai sur le nom propre arabe*, Paris, PUF, 1991.

l'individu est désigné par son entourage, dans sa famille, ou dans la rue. S'il est reconnu par l'État comme le plus officiel des noms, il ne s'impose ensuite qu'à une partie des univers sociaux de la désignation»².

Si l'État connaît des difficultés à identifier ses agents, nous pouvons supposer qu'il lui est encore plus difficile de le faire pour de simples paysans du plateau anatolien. Même s'il n'est pas aisé de prêter une intention rationnelle à cette réforme du prénom, il paraît cependant raisonnable de penser qu'il s'agissait d'augmenter la précision identificatoire en fixant une nomination stable pour le restant des jours du citoyen – changer de prénom ou de nom ne se fait plus sur une simple décision personnelle mais doit nécessiter un jugement – et en baissant le nombre d'homonymies par l'instauration du nom de famille.

Il s'agissait donc pour l'État de réorganiser un ensemble particulier de signifiants et d'introduire des coupures stables différenciant efficacement les individus. Rien de très original à ce que l'État ait un droit de préhension sur l'Autre : comment gouverner s'il n'assure pas la stabilité de certaines coupures ? Pour le dire autrement, en reprenant l'expression de James C. Scott, John Tehranian, Jeremy Mathias, il n'existe pas de « *State making without State naming* »³. Pour illustrer cela, les auteurs partent de l'exemple d'une route reliant deux villes qui, de ce fait, ne prend pas le même nom si l'on se situe à l'une ou l'autre extrémité. L'État, afin de fabriquer et gouverner son territoire, doit dépasser les nominations vernaculaires pour, parfois, imposer les siennes, ici donner un nom à cette route qui ne dépende pas du lieu d'où on l'aborde. Il en va de même pour les individus : leur nomination ne doit dépendre ni du contexte ni du lieu de la diction.

Or – cela constituera mon premier point – ce gain d'authentification⁴ par l'État fut très relatif dans un premier temps, notamment dans le village anatolien que je propose ici comme cas d'étude. Cette réforme y fut amortie par la masse des homonymies qu'elle rencontra. En forçant volontairement le trait, nous pourrions dire qu'avant la réforme, tout le monde se prénommaît Mehmet ; après elle, tout le monde s'appelaît Mehmet Aslan. L'homonymie constitue donc un premier voile à l'authentification rigoureuse des individus. Compte tenu de sa banalité et des nombreuses falsifications et erreurs sur les dates de naissance, l'État a d'ailleurs recours à d'autres indicateurs pour authentifier un individu, comme le recours systématique à l'indication du prénom du père et de la mère ou au numéro de citoyenneté (*TC Kimlik Numarası*) qui connaît

2. Olivier BOUQUET, « *Onomasticon Ottomanicum* : identification administrative et désignation sociale dans l'État ottoman du XIX^e siècle », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 127, juillet 2010, p. 213-235 (URL : <http://remmm.revues.org/6743>).

3. James C. SCOTT, John TEHRANIAN, Jeremy MATHIAS, « The production of legal identities proper to States: the case of the permanent family surname », *Comparative Studies in Society and History*, 44-1, janvier 2002, p. 4-44.

4. Ce terme d'authenticité est utile parce qu'il permet de réserver le terme d'identification aux processus conscients ou inconscients qui mènent un sujet à « s'identifier à » (quelque chose, quelqu'un) des processus qui sont du ressort de « l'identification de » (des administrés, des citoyens, des contribuables, des appartenances confessionnelles, etc.) dont les institutions et les États sont de grands spécialistes. Nous noterons que ces identifications étatiques ou institutionnelles sont toujours indexées à une nécessité d'authentification.

une expansion importante et un usage très étonnant depuis dix ans⁵. L'objectif de cet article est donc de comprendre ce « voile » de l'homonymie. Pourquoi, dans ce village, ce succès des Mehmet, des Fatma et des Durak ?

Avant d'avancer plus loin, nous devons ici marquer un moment d'arrêt pour présenter la source sur laquelle toute notre argumentation va reposer : le registre d'état civil (*nifus dairesi*) du village d'Abalı⁶ recensant la population à partir du début de la République. Établi entre 1935 et 1965, le registre couvre *de facto* une période allant de 1848 à 1965.

Cette source ne se trouve plus en circulation de nos jours : les registres ont été récupérés par l'administration qui, à partir d'eux, a effectué un registre informatique. Elle se présente comme un grand cahier dans lequel sont référencés les individus, maison par maison (*hane*). Y figurent le nom de famille adopté en 1934, les prénoms du père et de la mère, la date de naissance, parfois le lieu de naissance, la date de mariage et la date de mort, mais aussi, dans les marges du document – en dehors des cases prévues – des renseignements importants comme le nom du lignage de chaque maison avant la réforme de 1934, l'indication que telle femme est l'épouse de tel homme. Ce dernier point nécessite un petit développement méthodologique. Pour ce travail d'analyse, j'ai reconstitué l'ensemble des arbres généalogiques de chaque *hane* (maison). Or le problème était qu'aucune autre indication ne permet de distinguer les épouses des filles. Pour repérer les épouses, lorsqu'il n'existe pas d'indication dans la marge, il faut pouvoir les repérer comme mères : un jeu de regroupement d'information (date de naissance, place dans le registre, prénom du père et de la mère) permet alors de savoir si nous avons affaire à une épouse ou à une fille. Mais le seul établissement des arbres généalogiques ne suffit pas : j'ai aussi établi une base de données, en format Excel, que j'ai ensuite analysée. Grâce à elle, j'ai pu repérer les femmes qui apparaissent deux fois dans ce registre, une première comme fille, une seconde comme épouse (mariage endogame), et j'ai pu ainsi décompter 1 183 individus : 524 hommes et 659 femmes.

PATRONYMISSATION, LIGNAGES ET HOMONYMIES

L'objectif de la réforme du nom de 1934 était de fabriquer des citoyens turcs par l'élimination des signifiants renvoyant à une appartenance « autre ». Le texte de loi⁷ est limpide sur la politique qu'il sous-tend, politique qui continue

5. Ainsi des banques proposent des crédits par le simple envoi du numéro de TC par sms.

6. Abalı est un pseudonyme. Je me limiterai ici à donner la région, Yozgat, dans laquelle se trouve ce village. Ce village d'Anatolie centrale est peuplé d'anciens nomades sédentarisés à la fin du XIX^e siècle. Ses habitants sont des alévis, minoritaires musulmans qui se caractérisent par une adoration d'Ali, le cousin et gendre du Prophète. Ce village compte aujourd'hui environ 200 personnes. Cette donnée démographique ne prend pas en compte les milliers d'originaires de ce village qui résident à Ankara, en Allemagne, en France.

7. Ibrahim AKSU, *The Story of Turkish Surnames, An Onomastic Studies of Turkish Family Names, their Origins, and Related Matters*, Çanakkale, Olay Gazete Press, 2005, p. 299.

cas, chaque lignage a connu une division en fonction des maisons – *hane* – qui semblent avoir été considérées comme unité de différenciation familiale. Gokalp notait ainsi que le passage au patronyme républicain produisit une segmentation originale et sans précédent des lignages. Les chefs de lignée de chaque groupe tribal durent choisir un patronyme différent du nom du lignage dont ils étaient issus. Du jour au lendemain, les six patrilignages donnèrent naissance à vingt-deux familles portant chacune un nom différent : un lignage était donc composé de plusieurs noms de famille¹¹.

Il n'en est pas allé de même à Abalı. L'introduction du nom de famille ne provoqua pas de segmentation « artificielle ». Autrement dit, les 54 *hane* prirent 20 patronymes – et non 54 – qui correspondaient aux 20 lignages dont était constitué le village – un lignage pouvant compter plusieurs *hane* : les chefs de chaque *hane* ont pris le même nom de famille¹².

Le fait que la patronymisation n'a pas entamé les logiques lignagères a pour conséquence, presque mathématique, que le taux d'homonymie complet (prénom + nom) reste élevé. Prenons ici l'exemple du plus grand lignage du village, les Arslan. Il est composé de dix maisons (*hane*) ceci bien avant 1934, qui représentent près de 40 % de la population totale du village. Autant dire que ce lignage est le noyau du village. Le taux moyen d'homonyme pour chaque *hane* de ce lignage est aux alentours de 35 %. Si nous ressaisissons le calcul du nombre d'homonymes totaux dans l'ensemble du lignage, le taux passe alors à 80 %. Pour ne pas me limiter à cet exemple, nous pouvons refaire ce calcul d'une façon un peu différente en nous intéressant à chaque lignage. J'ai reconstitué la généalogie de chaque *hane* et repéré, un par un, les cas d'homonymie. Au final, 45 % des femmes et 60 % des hommes inscrits dans ce registre ont un homonyme complet dans ce village.

La réforme kémaliste n'a donc atteint que très partiellement son but. En stabilisant l'inscription de l'individu dans deux signifiants stables, le prénom et le nom, l'État pensait acquérir une plus grande précision pour authentifier ses citoyens. Il n'en est rien du moment où la loi offrait la possibilité aux logiques lignagères de se perpétuer.

11. Altan Gokalp montre que cette segmentation forcée n'affecta pas les stratégies d'alliance endogames. Ces dernières se trouvaient camouflées par l'adoption de ces noms différents. Un œil extérieur avait l'impression que des familles différentes échangeaient des femmes alors qu'il s'agissait d'une endogamie lignagère : la famille X échangeait avec la famille Y alors même qu'elles appartenaient au même lignage Z : Altan GOKALP, *Têtes rouges et bouches noires et autres écrits*, Paris, CNRS éditions, 2011.

12. Remarquons ici que, mis à part un lignage qui réussit à transformer son surnom (*lakâp*) en patronyme, tous adoptèrent des noms dont la sémantique était « neutre » d'un point de vue politique ou religieux. Le registre plus couramment usité est celui des éléments liés au ciel comme la foudre (*yıldırım*), l'éclair (*şimşek*), le nuage (*bulut*), l'étoile (*yıldız*). Viennent ensuite les adjectifs évoquant la bravoure, le courage ou la droiture comme *Yılmaz* (celui qui n'a pas peur), *Korkmaz* (sans peur) ou *Dönmez* (celui qui ne tourne pas, qui ne revient pas en arrière). Les métaux rappelant la dureté sont aussi utilisés, comme *Demir* (le fer). On retrouve cette idée de dureté dans les noms puisés dans le champ sémantique de la terre ou du minéral : *Taş* (la pierre), *Kaya* (la roche)... Très souvent utilisé enfin est le registre des animaux « nobles » symbolisant la force ou l'agilité que sont le tigre (*kaplan*), le lion (*arслан*) ou le faucon (*doğan*). Nous retrouvons là les mêmes phénomènes qu'au niveau national.

Néanmoins, le problème demeure : pourquoi tant d'homonymes ? Remarquons tout d'abord que si ce taux d'homonymie totale est élevé, c'est en raison de celui des prénoms homonymes. Effectivement, à Abalı, sur les 659 femmes et 524 hommes, seulement 92 femmes et 84 hommes portent des prénoms que personne d'autre ne porte – j'emploierai ici le terme d'hapax pour ces prénoms. Si nous reportons cela au nombre de prénoms constituant le stock onomastique, nous trouvons alors que près de 84 % des hommes et 86 % des femmes de ce village ont un prénom en commun avec quelqu'un d'autre du village. Avec trois personnes pour un prénom, quel que soit le sexe, la probabilité d'avoir un homonyme sur la base du prénom est grande. Les prénoms marqués par l'homonymie représentent respectivement 46 % et 48 % des stocks de prénoms masculins (154 prénoms) et féminins (182 prénoms). Pour les hommes comme pour les femmes, plus de la moitié de la population se répartit sur un stock onomastique de vingt prénoms¹³.

Écartons tout de suite l'hypothèse d'un manque d'imagination des paysans ou de la force de la tradition, ce qui revient au même, et admettons comme point de départ qu'une logique est à l'œuvre. Je mettrai de côté une analyse en termes de « mode ». Les prénoms que nous allons analyser amènent à nous interroger selon des lignes de force très différentes de celles liées à la sociologie de la mode que dégage par exemple Baptiste Coulmont¹⁴. La première raison tient au fait que ces prénoms ne sont pris que marginalement dans des modes nationales en raison de l'autarcie du village par rapport aux grands centres urbains. La télévision, comme le téléphone, n'arrive que dans les années 1980, la radio n'est présente que sporadiquement, à partir des années 1960. Rappelons que le chauffage jusqu'au milieu des années 1970 ne s'effectue qu'à base de bouses séchées et que le charbon ne fait son apparition qu'à la fin des années 1970. Même si le village se trouve sur un axe routier entre la capitale et Sivas, une grande ville régionale, si les villageois savaient faire preuve de mobilité saisonnière, l'enclavement culturel était important¹⁵. La source que nous étudions est donc peu soumise aux transformations liées à la mode. Passées les années 1970, il serait impossible de faire le même constat : l'exode rural est alors en marche, et la circulation des hommes et des idées s'en trouve considérablement accrue. Il se trouve que notre source s'arrête au milieu des années 1960 : si quelques changements dans les prénoms sont notables, comme Kamil qui disparaît au profit de Kemal dans les années 1950, ils demeurent rares. L'enclavement explique sans doute que de nombreux prénoms très communs dans ce village, comme Satılmış, Adıgüzel, Kasım ou Turak, ne se retrouvent pas à l'échelle nationale. Ils ne sont pas dans le recensement des cent prénoms les plus donnés en Turquie qui ont été analysés

13. Notons que la différence établie par le prénom entre les sexes est nette. Je n'ai trouvé que quelques prénoms épiciques comme Deniz (mer) alors que les ouvrages de prénoms circulant dans le commerce montrent que 20 % de leur stock sont des prénoms épiciques.

14. Baptiste COULMONT, *Sociologie des prénoms*, Paris, La Découverte, 2010. Plus généralement voir le numéro de la *Revue européenne des sciences sociales*, XLII-129, 2004.

15. Voir sur ce point Benoît FLICHE, *Odysées turques, Les migrations d'un village anatolien*, Paris, CNRS éditions, 2007.

par Baptiste Coulmont et Elifsu Sabuncu¹⁶. D'autres y sont, mais disparaissent du recensement dans les années 1970, comme Veli ou Haydar. Pour le reste, les prénoms comme Ali, Hüseyin, Mehmet, Ahmet, etc. connaissent le même succès au village qu'à l'échelle nationale. Malgré cette congruence du niveau local et du niveau national, je soutiendrai une hypothèse autre qu'une homothétie sociale : celle d'une affaire de famille.

ENTRE LOGIQUE « DU MÊME » ET LOGIQUE DE « SINGULARISATION »

Si la logique de l'authentification promulguée par l'État n'a pas été d'une grande efficacité, elle l'a été d'autant moins qu'elle cherchait à produire une logique distinctive là où présidait une logique du même. De nos jours, nous sommes, pour la France, dans une logique de la différenciation, qui amène d'ailleurs à s'inscrire dans un mécanisme de distinction et de marché¹⁷, raison pour laquelle le prénom est un objet de la sociologie, « durkheimien »¹⁸. Il semble que le monde rural anatolien ait été éloigné de ce type de préoccupation et qu'il souscrivait à cette logique du « même ». Au regard des travaux sur la France, cela ne semble pas étonnant. De nombreuses études ont en effet montré que le taux d'homonymie partielle ou totale était très élevé dans la société rurale française¹⁹. Christian Bromberger fait d'ailleurs remarquer que cette « faiblesse distinctive du système de nom propre n'était que l'envers de sa richesse classificatoire »²⁰.

Sans que l'on puisse postuler l'existence d'une logique classificatoire à ce niveau de développement, nous remarquerons que prévaut une logique « du même ». Nous pouvons nous interroger : à quoi sert en effet un prénom « hapax » lorsque tout le monde connaît tout le monde, qu'une seule précision comme « notre » (*bizim*) permet de définir précisément de quel Mehmet il est question dans la conversation ? « *Hangi Mehmet? bizim Mehmet!* » (« Quel Mehmet ? Le nôtre de Mehmet ! »). Pourquoi (se) différencier lorsque tout le monde fait la différence ?

Cependant cette logique classificatoire ne va pas sans d'autres, plus singularisantes. Outre les fonctions propitiatoires ou tutélaires du prénom, ce dernier a un pouvoir qui tient essentiellement aux enjeux symboliques qui lui sont associés²¹. Même si la nomination classe plus qu'elle ne désigne, il reste néanmoins qu'est associée au prénom une valeur déictique constitutive du sujet. Le prénom articule ces deux logiques contradictoires que sont la différenciation et la similitude, la

16. Baptiste COULMONT, Elifsu SABUNCU, « Des prénoms à la mode en Turquie ? », 2011, <http://coulmont.com/blog/2011/09/20/prenoms-mode-turquie/>.

17. François HÉRAN, « Un classique peu conformiste : la côte des prénoms », *Revue européenne des sciences sociales*, XLII-129, 2004, p. 159-178.

18. Olivier GALLAND, « Le prénom : un objet durkheimien ? », *Revue européenne des sciences sociales*, XLII-129, 2004, p. 129-134.

19. Christian BROMBERGER, « Pour une analyse anthropologique des noms de personnes », *Langages*, 16-66, 1982, p. 103-124.

20. *Ibidem*, p. 106.

21. *Ibidem*, p. 118.

singularité et l'identité. Autant dire que nous sommes devant un signifiant qui partage les propriétés définitionnelles du « trait unaire » qu'en donne Jacques Lacan, à savoir ce trait par lequel le sujet se singularise des autres mais qui vient, dans le même temps, l'inscrire dans un identique²². Autrement dit, le prénom classe dans le même temps qu'il différencie. Voilà pourquoi le prénom n'est pas un signifiant comme un autre: comme deux aimants dont les pôles de même nature devraient se toucher, il lui faut faire coexister deux opérations logiques qui ne cessent de s'exclure.

Dans le cas de notre village, le choix de l'identique semble prévaloir. Pourquoi? Nous verrons que la raison tient essentiellement à la fabrication de la famille: *via* la transmission de prénoms, la dénomination familiale est avant tout un « rite d'agrégation »²³. Bien que cette hypothèse ne paraisse pas très nouvelle aux anthropologues, nous la suivons néanmoins pour saisir les formes particulières d'appuis sur le signifiant « prénom » de ces familles. Nous partirons d'un premier point – la structure du stock onomastique – et nous chercherons à répondre à cette question: pourquoi cette propension à une logique « du même » plutôt qu'une logique de « la particularisation »?

L'analyse du sens des prénoms fait émerger trois grands registres: nous pouvons distinguer les prénoms qui renvoient à la religion, les prénoms indiquant une qualité (brave, mûr, intelligent, ordonné...) ou liés à une identification à un personnage historique non religieux, à un animal (Lion, Faucon, etc.), et les prénoms qui délivrent un indice sur l'histoire de la naissance de l'enfant, voulue ou non voulue. Certains prénoms ne sont pas classables dans ces trois catégories; ils restent rares (une dizaine sur l'ensemble du corpus qui compte au final 284 prénoms). J'ai donc pris le parti de les enlever de ce premier corpus.

TABLEAU 1

Les vingt prénoms masculins les plus donnés

Rang	Prénom	Nombre d'occurrences	Registre	Rang	Prénom	Nombre d'occurrences	Registre
1	Durak	33	Dénotatif	11	Ismail	12	Religion
2	Hüseyin	26	Religion	12	Mustafa	12	Religion
3	Ali	23	Religion	13	Halil	11	Religion
4	Mehmet	19	Religion	14	Osman	11	Connotatif
5	Kazım/Kasım	18	Religion	15	Ibrahim	10	Religion
6	Ahmet	17	Religion	16	Suleyman	9	Religion
7	Veli	14	Dénotatif	17	Muharrem	9	Religion
8	Yusuf	13	Religion	18	Derviş	9	Religieux
9	Hasan	12	Religion	19	Adıgüzel	9	Connotatif
10	Haydar	12	Religion	20	Satılmış	8	Dénotatif

22. Jacques LACAN, *L'identification*, Paris, Éditions de l'Association Lacanienne Internationale, séminaire 1961-1962.

23. Françoise ZONABEND, « Prénom, temps, identité », *Spirale*, 19, 2001, p. 43. <http://www.cairn.info/revue-spirale-2001-3-page-41.htm>.

TABLEAU 2*Les vingt prénoms féminins les plus donnés*

Rang	Prénom	Nombre d'occurrences	Registre	Rang	Prénom	Nombre d'occurrences	Registre
1	Fatma	55	Religieux	11	Zarife	11	Connotatif
2	Döndü	36	Dénotatif	12	Cennet	11	Religieux
3	Elife	26	Connotatif	13	Döne	11	Dénotatif
4	Satı	24	Dénotatif	14	Nerkiz	10	Connotatif
5	Yeter	23	Dénotatif	15	Durdu	9	Dénotatif
6	Ayişe	21	Religieux	16	Gurcu	9	Connotatif
7	Sultan	19	Connotatif	17	Penpe	9	Connotatif
8	Gullu	15	Connotatif	18	Elmas	8	Connotatif
9	Şerife	13	Religieux	19	Hatice	8	Religieux
10	Zöhre	12	Religieux	20	Kibar	8	Connotatif

Arrivent en tête des prénoms les plus communs, les prénoms religieux. Les prénoms masculins sont majoritairement religieux et liés à l'alévisme (Hasan, Hüseyin, Ali, etc.). Les prénoms féminins sont aussi de ce registre: ils renvoient à des femmes proches du Prophète: Fatma, la fille préférée de Mohammed et épouse d'Ali, désignée aussi sous le nom de Zöhre; Hatice, l'épouse du Prophète et mère de Fatma; mais aussi Ayişe, un prénom intéressant (21 occurrences) lorsque l'on connaît l'histoire de l'alévisme²⁴. Ces prénoms ont une portée identificatoire forte: il s'agit de «s'appeler comme»... Ils sont donc fortement connotés. Mais la nature religieuse de la connotation m'invite à les distinguer des autres prénoms identificatoires ou qualificatifs.

Comme les prénoms religieux, les prénoms connotatifs renvoient à une connotation et reposent sur un processus d'identification. J'aurais pu les qualifier de «déictiques» parce que leur fonction est de spécifier le porteur par rapport à ses semblables: ils viennent qualifier, distinguer, différencier. Ils relèvent de cette logique de la différenciation: ils viennent poser une différence soulignée par le jeu d'identification ou la relation à la qualité. Nous aurions pu aussi opter pour la désignation de prénoms «nominiaux» mais, par souci de clarté, je préfère les qualifier de «connotatif» en opposition à la dernière catégorie: les prénoms «dénotatifs».

Pour preuve de la logique différenciatrice à l'œuvre dans cette catégorie de prénoms, je donnerai la répartition des hapax entre ces trois registres. Donner un prénom rare à un enfant revient à vouloir l'inscrire dans une logique différenciatrice. Si le registre connotatif est bien associé à cette dernière, alors nous devrions trouver des pourcentages supérieurs les concernant. Le tableau 3 ci-après valide cette hypothèse: les hapax se concentrent essentiellement dans

24. Ayişe était l'une des épouses du Prophète. Lors de la guerre qui opposa Hüseyin, le fils martyr d'Ali vénéré par les alévis, à Yezid I, elle était dans le camp adverse des «bourreaux». Retrouver son prénom parmi les premières occurrences relativise la perception que ces alévis peuvent avoir de leur propre mythologie.

le registre des prénoms connotatifs. Les registres du « religieux » et dénotatif ne sont pas utilisés pour particulariser les enfants.

TABLEAU 3

*Répartition des prénoms hapax (une seule occurrence)
entre les trois registres de prénomination*

	Prénoms connotatifs	Prénoms religieux	Prénoms dénotatifs
Hommes	63 %	37 %	0 %
Femmes	95 %	0 %	5 %

Une seconde preuve nous est apportée par le calcul que nous pouvons faire du taux d'homonymie pour chaque registre.

TABLEAU 4

Répartition hommes-femmes en fonction des trois registres de prénomination

	Prénoms connotatifs	Prénoms religieux	Prénoms dénotatifs	Total
Nombre d'hommes	132	285	94	511
Pourcentage	26	56	18	100
Nombre de prénoms masculins	65	54	16	135
Nombre d'hommes/nombre de prénoms masculins	2,03	5,3	5,8	3,7
Nombre de femmes	367	116	112	595
Pourcentage	62	19	19	100
Nombre de prénoms féminins	132	8	9	149
Nombre de femmes/nombre de prénoms féminins	2,78	14,5	12,4	4

Si nous prenons en compte le rapport entre le nombre de porteurs et le nombre de prénoms disponibles, nous pouvons alors déterminer le taux d'homonymie pour chaque registre. Nous pouvons savoir si « piocher » dans tel registre revient, ou non, à faire le choix de l'homonymie, c'est-à-dire à inscrire l'enfant dans une logique du « même » (taux d'homonymie élevé) ou au contraire dans une logique de la différenciation (taux d'homonyme bas).

Le registre du religieux connaît une grande part d'homonymes, en raison du poids de prénoms comme Hüseyin, Ali, Mehmet, Hasan. S'il semble varié, avec 54 prénoms, le stock des prénoms religieux présente une moins grande originalité qu'il n'y paraît. Cela revient à piocher dans un registre limité. C'est plus vrai encore pour les femmes – leur stock est composé uniquement de huit prénoms religieux.

C'est donc là une différence importante entre prénoms connotatifs et prénoms religieux. Ils reposent tous sur de la connotation et de l'identification mais les premiers s'inscrivent dans une logique de la différenciation tandis que les prénoms religieux s'inscrivent dans une logique de l'homonymie et de la similitude.

Pour le stock dénotatif, comme le montre le tableau 4 ci-dessus, il ne s'agit pas de trouver un prénom qui vienne singulariser l'enfant mais qui l'inscrive dans

une logique de la similitude. C'est le point commun entre ce type de prénoms et les prénoms religieux. Cependant, et la différence est de taille, ce registre diffère des deux autres par le fait qu'il ne repose pas sur une connotation mais sur une dénotation. Leur visée est pragmatique, voire performative: il s'agit d'intimer l'ordre au nouveau-né de rester en vie, de signifier que c'est un autre (mort) qui revient en lui/en elle, ou que « cela suffit ». Tous ces prénoms indiquent un épisode tragique que celui-ci ait précédé ou soit concomitant avec la naissance de l'enfant. Est signifiée sans ménagement la prime histoire du sujet. Ils permettent, comme nous allons le voir, d'indiquer l'agacement d'avoir une fille, ou que l'on désire un fils, que l'on souhaite qu'il reste en vie ou que l'on a passé un accord avec un saint.

Le prénom masculin qui connaît le plus grand nombre d'occurrences (33) en fait partie: il s'agit de Durak, qui peut aussi s'écrire Turak. Ce prénom est, pour le dire sans détour, curieux. Il est construit sur le radical dur- du verbe durmak: rester. Le suffixe -ak/-ek est difficile à réduire à un sens univoque comme l'indique Jean Deny²⁵: certains de ses dérivés constituent des noms de lieu; *durak* serait l'endroit où l'on s'arrête. Il prend le sens d'abri ou de refuge en turc moderne: c'est le mot utilisé, par exemple, pour « abri de bus ». Il est évident qu'appeler « abri de bus » son enfant n'est pas élégant mais ce dernier sens n'existait pas dans un village anatolien au début du XX^e siècle: les premiers cars, et les arrêts qui vont avec, apparaissent à la fin des années 1950. Avant cela, les villageois circulaient comme piétons... L'autre possibilité serait que ce prénom soit formé à partir de cette terminaison verbale -ek/-ak qui signe une première personne du pluriel à l'impératif. Ainsi « Gidelim » (Allons!) se dira « gidek » dans l'idiome local. « Durak » prendrait alors le sens de « restons ». L'idée qui prévaut dans ce prénom est que l'enfant doit rester en vie, à la différence de ses aînés disparus prématurément, qui n'apparaissent pas nécessairement dans la source. L'enfant ainsi nommé s'inscrit dans une chaîne particulière marquée par la mort. Ses parents viennent lui intimer l'ordre de survivre. L'enfant est inscrit dans une histoire familiale tragique. Durak est donc un prénom qui vient sommer son porteur de rester. À Durak s'ajoutent Duran (qui reste), Dursun (reste!), etc.

À ces prénoms, j'en ai ajouté qui peuvent être considérés comme religieux mais qui me semblent en fait relever de ce registre: Veli, Satılmış et sa forme féminine Sati. Satılmış signifie « qui a été vendu ». C'est un prénom que l'on donne lorsque la mère a des difficultés pour avoir un enfant. Elle se rend « en visite » près d'un tombeau d'un saint gisant et fait le vœu d'appeler l'enfant par ce prénom pour signifier à la mort qu'il a été vendu au saint et qu'elle ne peut donc pas le prendre. Si l'enfant est un garçon, il prend le prénom de Satılmış, si c'est une fille, le prénom de Sati. Or, curieusement nous ne trouvons pas le même nombre de Sati que de Satılmış dans le registre: vingt-trois occurrences pour les premières contre huit occurrences pour les seconds. Sachant qu'il y a environ une chance sur deux pour qu'un enfant soit une fille ou un garçon, nous

25. Jean DENY, *Grammaire de la langue turque*, Paris, Ernest Leroux, 1929, paragraphe 859.

devrions avoir à peu près autant d'occurrences mâles que femelles. Soit les saints préfèrent les petites filles, soit les parents ne respectent pas leur engagement auprès d'eux lorsque c'est un garçon qui vient au monde et ils font le choix d'un autre prénom. Veli (saint), avec quatorze occurrences, pourrait correspondre d'autant que son nombre d'occurrences, ajouté à celui des Satılmıŝ, donne celui des Sati. C'est pour cette raison qu'il nous semble que ces trois prénoms relèvent du même registre.

Ces prénoms féminins du registre dénotatif diffèrent des prénoms masculins : ils sont souvent porteurs d'un impératif « négatif ». La première occurrence est Döndü (Elle est revenue). Ce prénom est ambivalent. Il peut être donné après un enfant mort – celui-ci revient –, ou pour arrêter une série de naissances féminines : « qu'elle retourne d'où elle vient ». En ce dernier sens, il se rapproche de Yeter (« cela suffit », vingt-trois occurrences) qui est donné pour que s'arrête une série de naissances de filles et que le prochain soit un garçon. Döne partage cette ambiguïté avec Döndü. Döne est donnée à une fille après la visite à un saint pour avoir un enfant, en « retour », d'où le prénom : il signifie la contrepartie donnée au saint. Il peut aussi être entendu comme la forme impérative « dön » : « retourne ».

Aucune occurrence de ce type ne se rencontre chez les hommes. Au contraire, puisque prédominant largement les occurrences où il s'agit d'ordonner à l'enfant de rester (Duran, Dursun, Durak, etc.). Une nette différence dans la relation au désir des parents entre garçon et fille émerge ici. Dans le premier cas, il est hors de question de marquer une déception. Dans le second, cela est clairement énoncé. Cette dévalorisation des filles se retrouve dans la façon dont les villageois comptent leurs enfants : ils indiquent le nombre d'enfants mâles à la question « combien d'enfants avez-vous ? ». Toutefois, nous devons nous garder de forcer le trait : les prénoms féminins indiquent bien par ailleurs que la plupart d'entre elles sont accueillies par un prénom jugé gracieux, notamment les prénoms composés de Rose (la fleur), Gül, comme Gülcihan (monde de rose), Gülbeyaz (rose blanche), etc.

Cette différence entre prénoms masculins et prénoms féminins dénotatifs n'est pas la seule notable. Notons d'abord que la distinction entre homme et femme trouve une expression toute particulière dans la quasi-absence de prénoms épïcènes. Si nous observons maintenant la façon dont les porteurs et les porteuses se répartissent entre ces différentes catégories, il apparaît alors nettement que les hommes portent majoritairement des prénoms en lien avec une logique de l'homonymie : 56 % des hommes ont des prénoms religieux et 18 % des prénoms dénotatifs, soit 74 % des hommes. En revanche, les femmes ont des prénoms connotatifs (au total 64 %), avec des taux d'homonymie en dessous de la moyenne. Autrement dit, les logiques de la prénomination par rapport à la différenciation sont distinguables selon les sexes. La tendance à différencier est plus forte concernant les filles que les garçons. Ou, pour le formuler autrement, ces villageois différencient leurs filles les unes des autres et alors qu'ils préfèrent que leurs garçons soient similaires, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à la même classe. Le choix de l'homonymie est moins fait pour les filles que pour les garçons.

NOMINATION ET FABRICATION DE LA FAMILLE

Dans le nombre de personnes ayant au moins un homonyme, j'ai sélectionné ceux qui se distinguent par un lien de parenté : père/fils, grand-père/petit-fils, etc. J'ai ainsi décompté 142 cas avec lien de parenté pour les hommes et 116 cas pour les femmes. Autant dire qu'homonymie et transmission de prénoms familiaux sont étroitement liées.

TABLEAU 5

Répartition des cas entre premier et second porteur du prénom

Premier porteur/ première porteuse du prénom	Deuxième porteur du prénom	Deuxième porteuse du prénom	Côté du don
Mère de la grand-mère maternelle		0	Mère
Mère du grand-père maternel		0	Mère
Sœur de la mère		2	Mère
Grand-mère maternelle		17	Mère
Mère		17	Mère
Fils de l'oncle maternel de la mère	1		Mère
Frère de la mère	0		Mère
Grand-père maternel	22		Mère
Oncle maternel de la mère	1		Mère
Père de la grand-mère maternelle	0		Mère
Père du grand-père maternel	2		Mère
Oncle paternel du père	1		Père
Fille de l'oncle paternel du père		1	Père
Tante paternelle du père		1	Père
Belle grand-mère paternelle		2	Père
Mère de la grand-mère paternelle		2	Père
Fille de l'oncle paternel		3	Père
Belle-mère – deuxième mariage		4	Père
Femme de l'oncle paternel		4	Père
Sœur du père		9	Père
Mère du grand-père paternel		12	Père
Grand-mère paternelle		27	Père
Fils de l'oncle paternel	6		Père
Fils de l'oncle paternel du père	3		Père
Frère du père	13		Père
Grand-père paternel	50		Père
Oncle paternel du père	5		Père
Père	10		Père
Père de la grand-mère paternelle	5		Père
Père du grand-père paternel	14		Père
Petit fils de l'oncle paternel du père	4		Père
Sœurs		15	
Frère	5		
<i>Total</i>	<i>142</i>	<i>116</i>	

L'analyse du tableau 5 montre, en premier lieu, la prépondérance de la relation entre grands-parents et petits-enfants : cela représente près de 44 % des cas (hommes et femmes confondus). Je dois préciser ici le choix que j'ai effectué concernant les cas de transmissions alternées : un père donne le prénom de son propre père à son fils qui lui-même répète l'opération. Ils sont au nombre de sept. Par souci de clarté, j'ai compté cela comme étant autant de transmission grand-père/petit-fils.

Viennent ensuite les dons de prénoms appartenant aux arrière-grands-parents (environ 13 %), suivis des prénoms des parents (l'enfant hérite du prénom de sa mère ou de son père) avec environ 10 % des cas. Ce village donne donc de préférence les prénoms des ancêtres, puisque plus de la moitié des cas sont dans cette configuration. La transmission du prénom vient indiquer une linéarité, une lignée. Cela se confirme par le fait que les cousins partagent assez rarement les prénoms (environ 8 %), comme si chaque branche de la famille faisait attention à ne pas piocher dans le même stock onomastique. Cela a pour conséquence une concurrence supposée pour disposer du prénom des aïeux : celui qui nomme son enfant du prénom d'un aïeul « empêche » ainsi, bien qu'il n'y ait aucune règle formelle, ses frères et sœurs d'en faire autant. Par ailleurs, les oncles et tantes ne représentent que 9 % des cas alors que nous aurions pu penser, compte tenu de l'importance des oncles dans la culture turque, que ce pourcentage fût plus élevé. Notons d'ailleurs ici l'absence du *dayı* (frère de la mère) ou de la *teyze* (sœur de la mère). Gokalp avait analysé pourquoi le *dayı*, de par la structure de parenté, avait une position particulière au sein de la famille et était maintenu dans une distance respectueuse²⁶. On voit ici que cette distance prend corps dans une absence de transmission du prénom.

Plus largement, nous observons un vrai déséquilibre entre les côtés paternel et maternel : le don du prénom concerne dans la grande majorité le côté paternel (73 % des cas). Il semble donc indiquer une inscription de l'enfant dans la lignée paternelle, que cela soit pour les filles ou pour les garçons. Pour ces derniers, nous trouvons seulement 26 occurrences « maternelles », dont 22 qui concernent le grand-père maternel, contre 110 occurrences « paternelles », avec 50 occurrences pour le grand-père paternel. Pour les filles, nous avons 67 occurrences paternelles contre 34 « maternelles ». Ces 34 cas concernent le don de prénom de la mère (17 occurrences) et de la mère de la mère (17 occurrences). Ce nombre de dons de la grand-mère maternelle reste cependant en dessous du nombre de dons du prénom de la grand-mère paternelle (27 cas).

Il se dessine donc une construction de la famille à travers les dons de prénoms. Que cela soit par le biais des garçons ou des filles, il semble que le prénom soit un élément de la construction de la lignée paternelle. Cette construction se fait de façon discrète, à la différence de ce que l'anthropologie a analysé par ailleurs : rien de manifeste, aucune règle ou « tradition » ne vient

26. A. GOKALP, *Têtes rouges...*, op. cit., p. 259.

la formuler. On ne peut l'observer qu'à travers ces régularités statistiques. À ce stade, nous pouvons tirer la conclusion partielle que les homonymies servent à construire symboliquement de la famille. Cette conclusion ne serait en rien originale si on n'observait pas que le signifiant n'est pas sans effet sur le réel : il oriente les choix de ses porteurs. Autrement dit, chaque prénom dispose une « coloration psychique particulière »²⁷.

Ces effets sont tout d'abord observables sur la transmission de ses signifiants familiaux. La reproduction des prénoms familiaux d'une génération à l'autre soutient la reproduction de l'ordre symbolique de la famille par le fait que les enfants qui portent un prénom transmis transmettent à leur tour, et cela proportionnellement plus que les autres. C'est-à-dire qu'ils rendent, davantage que les autres, le don qui leur est fait²⁸.

Pour analyser cela, en reprenant les 54 généalogies, j'ai classé les parents que j'ai pu identifier avec certitude, en quatre catégories : les héritiers transmetteurs, les héritiers non-transmetteurs, les transmetteurs non-héritiers et les non-transmetteurs non-héritiers.

TABLEAU 6

Héritiers et transmetteurs de prénoms

	Héritiers transmetteurs	Héritiers non-transmetteurs	Transmetteurs non-héritiers	Non-transmetteurs non-héritiers
Nombre de parents	47	15	58	64

Ce tableau montre tout d'abord que la majorité des parents sont transmetteurs de prénoms familiaux : 57 % des parents donnent un prénom familial. Toutefois, si nous distinguons les parents qui ont reçu un prénom (les « héritiers ») de ceux qui n'en ont pas reçu, il apparaît alors que la transmission est vectorisée par l'héritage. En effet, chez les parents non-héritiers, le taux est de 47 %. Une légère majorité – 53 % – de parents n'ayant pas hérité d'un prénom familial ne donne pas à leur tour des prénoms familiaux à leurs enfants.

Si nous analysons les « héritiers », nous trouvons alors que 8 % des parents sont des héritiers non-transmetteurs. 75 % des parents qui ont hérité d'un prénom familial donnent à leur tour un prénom issu du stock onomastique de la famille. Pour résumer, lorsque l'on hérite d'un prénom, on a tendance à transmettre. Lorsque l'on n'est pas héritier d'un prénom familial, la tendance à transmettre se fait moins sentir. Autrement dit, les héritiers sont des producteurs symboliques de famille ; inscrits dans un don, tout se passe comme s'ils étaient dans l'obligation de rendre à la génération suivante, de payer ainsi une partie de leur dette symbolique. On peut y lire un premier effet du signifiant hérité : la transmission.

27. F. ZONABEND, « Prénom... », art. cit., p. 45.

28. Gérard POMMIER, « “Donner, recevoir, rendre”... le Nom Propre », *Revue du MAUSS*, 37-1, 2011, p. 179-186.

Cette action du signifiant sur l'orientation concrète de la vie des porteurs peut laisser sceptique le sociologue, mais elle est depuis longtemps attestée par la psychanalyse, notamment lacanienne. Un anthropologue, Bernard Vernier, a toutefois repris cette idée, que l'on trouve chez Freud sous l'appellation « fétichisme du nom », pour la tester empiriquement. Dans un article paru dans les *Actes de la recherche en sciences sociales*, Bernard Vernier a montré comme le choix du conjoint dans le Nord de la France comme sur l'île de Karpathos²⁹ est déterminé par le fétichisme du prénom : il est statistiquement courant de se marier avec des personnes portant le prénom de parents proches.

Dans notre village, l'homonymie joue en ce sens. 68 mariages sur les 295 mariages – soit 23 % des mariages – que j'ai pu repérer sont concernés par l'homonymie familiale, comme le montre le tableau 7 ci-après.

TABLEAU 7*Relations entre homonymie et mariage*

	Nombre de cas
Père de l'épouse/époux	18
Grand-père de l'épouse/époux	2
Épouse du frère/épouse	2
Frère de l'épouse/époux	2
Mère de l'époux/épouse	12
Sœur de l'époux/épouse	3
Grand-mère maternelle de l'époux/épouse	2
Grand-mère paternelle de l'époux/épouse	2
Tante paternelle de l'époux/épouse	2
Pères des époux	7
Frère de l'époux/père de l'épouse	5
Tante paternelle de l'époux/mère de l'épouse	5
Mères des époux	4
Grand-père paternel de l'époux/père de l'épouse	1
<i>Total</i>	68

Au total, 22 maris portent le prénom d'un proche parent de leurs épouses – dont 18 ont le prénom du père –, 23 épouses d'une parente proche de leurs maris – dont 12 ont le prénom de la mère et 3 le prénom de la sœur – et, dans 22 mariages, une homonymie proche peut être remarquée comme les pères ou les mères portant le même prénom.

29. Bernard VERNIER, « Stratégies matrimoniales et choix d'objet incestueux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 57-58, juin 1985, p. 3-27 ; ID., « Fétichisme du nom, échanges affectifs intra-familiaux et affinités électives », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 78, juin 1989, p. 2-17.

Comme nous sommes souvent en présence d'un mariage arrangé et non électif, je n'émettrai pas l'hypothèse du choix d'un objet incestueux puisqu'il n'y a pas de choix « libre » du conjoint : les familles décident pour les mariés. En revanche, on peut légitimement poser l'hypothèse de la détermination de ce choix par le signifiant. Dans quelle mesure choisit-on pour tel fils telle épouse parce qu'elle porte le prénom de sa mère, de sa sœur, etc. ? N'ayant pas d'élément d'enquête corroborant cette hypothèse, je m'arrêterai à ce point en indiquant toutefois que la logique du signifiant opère, qu'elle se noue avec celle du réel. Autre effet du signifiant, donc : il orienterait – mettons au conditionnel – l'alliance.

Ce nouage au réel familial, nous pouvons l'observer dans un tout autre registre : celui de la reproduction biologique. Poser la question de savoir si tel porteur ou porteuse de prénom se reproduit plus que tel autre peut paraître absurde. Nous la suivrons pourtant, en conservant néanmoins une certaine prudence.

J'ai compté pour chaque mère et chaque père le nombre d'enfants qu'ils ont eus. Nous obtenons un taux moyen, pour l'ensemble du registre, de 3,46 enfants par personne, avec cependant des variations importantes entre homme et femme : 3,15 enfants par femme et 3,85 enfants par homme. Cette différence s'explique par les divorces, les veuvages et la polygamie dont il est difficile d'estimer l'importance par la seule lecture des registres qui ont servi de source. Il reste néanmoins que près de 20 % des hommes ont au moins deux femmes pour épouses dans leur vie.

Si nous admettons l'hypothèse que le prénom peut avoir une influence concrète et observable sur le réel des individus, nous pouvons nous demander si cette dernière peut s'observer à travers le nombre d'enfants par mère ou par père. Pour étayer cette hypothèse par une certaine épaisseur statistique, je propose ici de reprendre les trois registres utilisés plus haut en nous demandant si les porteurs de prénoms connotatifs ont plus d'enfants, par exemple, que les porteurs de prénoms religieux. À ces trois registres, nous pouvons ajouter, comme catégorie d'analyse, les « hapax » *vs* les « homonymes », les « héritiers » *vs* les « non-héritiers » et les aînés *vs* les cadets. Pour ces quatre dernières catégorisations, il manque des données concernant les femmes. En effet, celles-ci peuvent venir d'ailleurs – et dans ce cas-là, nous ne connaissons ni le rang de naissance ni le passé généalogique – ou nous les perdons parce qu'elles sont mariées dans un autre village. S'il m'est possible, dans les 54 généalogies reconstruites, de repérer les aînés et les porteurs de prénoms hérités, cela reste beaucoup plus difficile pour les femmes. Cette absence constitue une limite évidente qui invite à la prudence.

Nous avons donc une sorte de continuum allant de 2,96 enfants par femme pour les prénommées « dénotatifs » jusqu'à 4,24 pour les aînés. Chez les hommes, aucune différence majeure n'est notable entre les trois registres. Cependant, les porteurs de prénoms religieux semblent plus enclins à faire des enfants que les autres. Chez les femmes, des différences plus saillantes apparaissent. Les femmes dotées de ces prénoms dénotatifs, dont nous avons

TABLEAU 8

*Nombre d'enfants par homme et par femme,
en fonction de la catégorie des porteurs de prénoms*

	Nombre d'enfants/homme	Nombre d'enfants/femme
<i>Moyenne</i>	3,85	3,15
Prénoms religieux	3,86	3,3
Prénoms connotatifs	3,81	3,16
Prénoms dénotatifs	3,8	2,96
Prénoms hapax	3,5	3
Prénoms homonymiques	3,9	3,15
Prénoms hérités	4,12	Pas de données
Prénoms non-hérités	3,8	Pas de données
Aînés	4,24	Pas de données
Cadets	3,75	Pas de données

vu qu'ils sont souvent liés à une histoire douloureuse, font moins d'enfants que les autres, comme si l'impératif « négatif » associé à leur prénom était entendu.

Les porteurs de prénoms « hapax » font moins d'enfants que les porteurs de prénoms « homonymiques » : cela pourrait constituer un premier indice, assez maigre il faut bien l'avouer, de la relation entre homonymie et fabrication réelle de la famille. Cependant d'autres indications renforcent un tant soit peu cette hypothèse.

En effet, deux autres catégories semblent être associées à un nombre d'enfants élevé : l'aïnesse et le fait d'avoir hérité d'un prénom. Les porteurs de prénoms héritiers ont 4,12 enfants en moyenne contre 3,8 pour les porteurs de prénoms non-hérités (ce qui correspond à la moyenne). Les aînés ont 4,24 enfants contre 3,75 enfants pour les cadets. Il semble que les aînés soient plus enclins à la reproduction que les autres. L'ordre de naissance semble être une injonction à se reproduire importante, tout comme hériter d'un prénom. Or, les deux catégories se regroupent en partie : plus de la moitié des « héritiers » de prénoms familiaux sont des aînés.

Si nous faisons un classement décroissant du tableau 8 pour les hommes, nous obtenons alors deux groupes qui se répartissent d'un côté et de l'autre de la moyenne. Le premier serait celui des aînés, des porteurs de prénoms hérités, fortement homonymiques et religieux ; le second serait ceux des porteurs, de prénoms connotatifs, dénotatifs, non-hérités, d'hapax et des cadets. Le premier serait inscrit dans la logique du même, le second dans la logique de la singularité. Nous retrouvons d'ailleurs cela pour les femmes : les prénoms religieux *vs* les prénoms « hapax » et les prénoms dénotatifs.

Qu'il me soit permis ici de faire un pas de plus et de montrer que nous sommes en présence de deux types de nominations que Lacan a isolés dans son séminaire RSI³⁰ (13 mai 1975), à savoir nomination symbolique pour le

30. Jacques LACAN, *RSI*, Paris, Éditions de l'Association Lacanienne Internationale, séminaire 1974-1975.

TABLEAU 9*Classement en fonction du nombre d'enfants*

	Nombre d'enfants/homme
Aînés	4,24
Prénoms hérités	4,12
Prénoms homonymiques	3,9
Prénoms religieux	3,86
<i>Moyenne</i>	3,85
Prénoms connotatifs	3,81
Prénoms dénotatifs	3,8
Prénoms non-hérités	3,8
Cadets	3,75
Prénoms hapax	3,5

premier groupe et nomination imaginaire pour le second. Marc Darmon en donne une illustration clinique très pertinente :

« il existe des illustrations cliniques de cette nomination imaginaire, lorsque par exemple un enfant reçoit le prénom d'un frère mort dont le deuil n'est pas fait ; la clinique témoigne alors des effets d'inhibition d'un tel dispositif. La nomination imaginaire, c'est plus généralement les références ancestrales et les circonstances familiales imaginaires dont l'enfant porte la trace [...] La nomination symbolique est celle qui inscrit le sujet et son père dans la lignée, c'est-à-dire qu'elle suppose la castration³¹, mais aussi, [...] en même temps que cette nomination la prescription du symptôme »³².

N'allons pas plus loin que ce repérage de la présence de ces deux nominations, l'une symbolique, associée au maintien de la lignée qui se traduit dans le réel par un nombre plus élevé d'enfants ; l'autre imaginaire, associée à une inhibition qui se traduit par un nombre plus faible d'enfants.

Voilà sur quoi vient achopper un moment la réforme kémaliste. L'homonymie règne non par manque d'imagination et d'inventivité – un court séjour dans un village anatolien vaccine définitivement contre ce genre de préjugés – mais parce qu'elle soutient la fabrication de la famille. Cette prégnance du signifiant sur le réel peut sembler exagérée. Il reste néanmoins que dégager les logiques de l'homonymie d'une supposée inertie culturelle, reposant sur du mimétique, permet de saisir un peu mieux la rencontre entre les réformes de Mustafa Kemal et l'ordre symbolique antérieur. La logique de différenciation impulsée par l'État venait rencontrer la « logique du même », trop visible pour être prise au sérieux par les fonctionnaires, sur laquelle reposait un certain

31. Le terme est ici à entendre comme « manque symbolique » que tout un chacun connaît du seul fait qu'il est obligé d'en passer par les lois du langage pour exister.

32. Marc DARMON, *Essais sur la topologie lacanienne*, Paris, Éditions de l'Association Lacanienne Internationale, 2004, p. 399.

nombre de ressorts de la reproduction des familles villageoises. Non pas que la logique de la différenciation n'existait pas. Nous l'avons vu : les filles portent des prénoms plus singularisants que les hommes. Or, que font les femmes, une fois l'âge du mariage atteint ? Elles partent vers un autre lieu, un autre foyer, c'est-à-dire qu'elles ne contribuent pas au maintien de la famille. L'ordre symbolique est patrilinéaire – nous le savions – et il trouve appui – bien plus qu'expression – dans la chaîne de signifiants qu'il ordonne. Si nous prenons ces trois points que sont les prénoms connotatifs féminins, les prénoms hérités masculins et l'aïnesse, nous voyons alors comment l'ordre du signifiant – car l'aïnesse en fait aussi partie – vient travailler le réel de la reproduction en l'entravant ou en la favorisant. Autrement dit, cet article montre une seule chose : en voulant réformer l'Autre, l'État turc a buté sur le nouage particulier entre le symbolique, l'imaginaire et le réel.

Benoît FLICHE

Institut Français d'Études Anatoliennes, Istanbul

Nuru Ziya Sokak, 10 P.K. 54.

TR-34 433 Beyoğlu

fliche@ehess.fr

Résumé / Abstract

Benoît FLICHE

«Bizim Mehmet»: loi patronymique, famille et homonymie en Anatolie centrale

Les réformes du chapeau, des poids et des mesures, du calendrier, de l'alphabet ou des noms de famille participent d'une révolution des signifiants orchestrée par Mustafa Kemal Atatürk. L'une d'entre elles avait pour objectif d'imposer l'obligation du port d'un nom de famille aux citoyens de Turquie, ceci pour mieux authentifier les personnes. Or ce gain d'authentification par l'État fut très relatif dans un premier temps en raison du nombre d'homonymies. Partant de l'analyse d'un registre d'état civil d'un village anatolien, cet article cherche à répondre à cette question: «pourquoi tant d'homonymes?». L'argument principal défendu ici est que l'homonymie soutient la fabrication de la famille tant dans un registre symbolique que réel. C'est sur cette modalité particulière de fabrication de la famille qui privilégie le «même» par rapport au «différent» qu'a buté dans un premier temps la réforme kémaliste de 1934.

MOTS-CLÉS: XX^e siècle, Turquie, loi patronymique, homonymie, famille, prénom, nom ■

Benoît FLICHE

«Bizim Mehmet»: patronymic law, family and homonymy in Central Anatolia Region

The reforms of the hat, weights and measures, calendar, the alphabet or of the surnames are part of a revolution of the signifiers orchestrated by Mustafa Kemal Atatürk. The surname reform was intended to impose to every Turkish citizen the obligation to bear a surname, in order to better authenticate people. However, this gain of authentication by the State was relative because of the number of homonyms. This article is based on the analysis of a civil status register of an Anatolian village, and seeks to answer this question: «Why so many homonyms?». It argues that homonymy supports the making of the family both symbolically and really. The 1934 Kemalist first stumbled on this particular method of making the family which emphasizes the «same» over the «different».

KEYWORDS: 20th century, Turkey, patronymic law, homonymy, family, first name, surname ■